

Résolution

CONTRE L'INITIATIVE POPULAIRE "EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC"

L'initiative populaire fédérale au titre séduisant « En faveur du service public » prétend vouloir renforcer les services publics en Suisse. Mais si elle était acceptée par le souverain, son effet irait certainement à l'encontre de son but fondamental ou, du moins, de son objectif déclaré.

Des services de qualité, des prix avantageux et le refus de salaires de « managers » dont le niveau dépasserait celui des membres du Conseil fédéral. En tant que femmes et hommes syndicalistes, nous approuverions immédiatement ces revendications populaires. Le seul problème qui se pose, c'est que ces exigences ne figurent pas dans le texte de l'initiative, mais elles ont été énoncées par les initiants-e-s dans d'autres textes.

Le libellé de l'initiative ne revendique pas des prix avantageux, mais il interdit plutôt la recherche de profits et le subventionnement croisé au profit d'autres secteurs de l'administration. Cette initiative n'exige pas non plus que le salaire des « managers » des entreprises de la Confédération ne soit pas supérieur à celui d'un-e membre du Conseil fédéral. Le texte en question demande seulement que la Confédération veille à ce que les salaires et les honoraires versés aux collaborateurs de ces entreprises ne soient pas supérieurs à ceux versés aux collaborateurs de l'administration fédérale. Il ne mentionne en aucune façon l'exigence de disposer d'un système de services de base couvrant l'ensemble du territoire ainsi que toutes les régions du pays.

L'initiative « En faveur du service public » veut interdire aux entreprises de la Confédération de réaliser des profits. Ces dernières doivent néanmoins pouvoir acquérir des fonds libres pour être en mesure de suivre l'évolution technique et pouvoir investir de manière ciblée. Ce principe vaut aussi bien pour Swisscom que pour La Poste et les CFF. L'existence de services publics de qualité dépend de celle d'entreprises fédérales solides. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires de près de 30 milliards de francs et offrent des emplois à quelque 100'000 personnes. De ce fait, elles jouent un rôle très important pour l'économie du pays.

En revendiquant l'interdiction du subventionnement croisé, l'initiative manque complètement le but. En effet, tout service public ne reflète rien d'autre qu'un subventionnement croisé : autrefois, le secteur de la téléphonie subventionnait le secteur du courrier postal : aujourd'hui, Postfinance fait de même avec le réseau des offices de poste et le trafic des grandes lignes soutient financièrement le trafic régional. La notion de « subventionnement croisé » implique notamment aussi le fait que les offres rentables des centres urbains financent les offres non rentables des régions périphériques.

En raison des programmes d'économies drastiques de la Confédération, des cantons et des communes, les services publics subissent une forte pression. Cette situation entraîne des réductions d'effectifs, des externalisations et des privatisations de secteurs entiers, ce qui dégrade et renchérit les prestations de base destinées à la population. L'initiative en question ne tient pas suffisamment compte de cette problématique, puisqu'elle ne s'en prend qu'à certains problèmes qui interpellent l'opinion publique concernant les CFF, La Poste et les télécommunications. Tout compte fait, cette initiative nuirait aux services publics et renforcerait encore davantage la pression en faveur de privatisations. C'est pourquoi, l'Union syndicale suisse et ses fédérations doivent clairement rejeter cette initiative et la combattre activement.

Le NON à cette initiative n'est pas un NON aux services publics ! Au contraire : parce que nous voulons des services publics dynamiques, nous rejetons fermement cette initiative !